

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 décembre 2007 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Montréal, sous la présidence de Monsieur le maire **MICHAEL APPLEBAUM**, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Warren Allmand, conseiller du district de Loyola;
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Marcel Tremblay, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Saulie Zajdel, conseiller du district de Darlington (19 h 10);

ainsi que :

Pierre Jobin, directeur d'arrondissement par intérim;
 Denis Gendron, directeur des services administratifs;
 André Hamel, adjoint au directeur des travaux publics et chef de division de la voirie;
 Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
 Manon Laliberté, directrice du développement des actifs immobiliers;
 Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
 Geneviève Reeves, chef de division, secrétariat et consultation publique et secrétaire d'arrondissement substitut.

Mme Francine Senécal, conseillère du district de Côte-des-Neiges, est absente (absence motivée).

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA07 170370

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 décembre 2007 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en reportant le point suivant :

Point 40.02 - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, afin de permettre aux agents de la paix de sévir à l'égard de tout bruit excessif qui s'entend à l'intérieur d'une unité d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01



RÉSOLUTION CA07 170371**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

Adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2007 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Période de questions et de demandes du public (30 minutes)

La période au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent au conseil débute à 19 h 15. Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Marie-Claude Lortie	<p>Au nom des résidants de l'avenue Marlowe, dépose une pétition de 154 signatures et un mémoire concernant les problèmes de circulation de cette avenue. Elle demande si l'arrondissement est prêt à instaurer des mesures d'apaisement de la circulation d'ici l'été.</p> <p>■ <i>M. Tremblay rappelle la rencontre qui a eu lieu à ce sujet avec les résidants et le bureau technique et ajoute que des sommes d'argent seront réservées pour la mise en place de solutions.</i></p>
• Pierre Gélinas	<p>Au nom des employés des quatre bibliothèques de l'arrondissement, demande à rencontrer le maire et les responsables pour discuter de leurs conditions de travail qui se détériorent.</p> <p>■ <i>M. Applebaum se dit toujours ouvert à rencontrer les employés et propose de le faire un peu plus tard dans la semaine.</i></p>
• Peter Koziris	<p>Au nom des résidants de l'avenue de Brighton, rappelle les demandes visant à procurer la sécurité des citoyens soit un changement de sens de la rue ou un projet-pilote de dos-d'âne.</p> <p>■ <i>M. Applebaum préfère attendre le retour de Mme Senécal, responsable de ce dossier, pour en discuter avec elle avant de répondre à la question de M. Koziris.</i></p>
• Denis Lévesque	<p>Rappelle que le 15 novembre dernier, le Projet Genèse et d'autres organismes ont remis une pétition de plus de 3 145 noms demandant l'achat de l'hippodrome Blue Bonnet par la Ville de Montréal afin de développer un secteur résidentiel comportant du logement social.</p> <p>■ <i>M. Rotrand demande de lui transmettre une copie de la pétition. Il confirme la volonté de l'arrondissement et de la Ville-centre de voir l'hippodrome déménager mais souligne que personne ne sait quand cela sera possible. Il explique l'état du dossier et souligne que l'un des défis est la cohabitation des usages.</i></p> <p>■ <i>M. Lafond explique que le site de l'hippodrome relève de la Ville-centre et signale que l'arrondissement s'est davantage concentré sur le projet Namur/Jean-Talon.</i></p>
• Peter Mc Queen	<p>Souligne l'intérêt pour la préservation de la falaise Saint-Jacques manifesté, par plusieurs personnes, lors de la consultation sur le réaménagement de l'échangeur Turcot. Il décrit ses craintes concernant la logistique des travaux d'amélioration du viaduc sous le chemin de fer du Canadien Pacifique et de démolition du viaduc Saint-Jacques.</p>



- *M. Applebaum signale que le bas de la falaise n'est pas situé sur le territoire de l'arrondissement. Par contre, le haut de la falaise fait partie de l'arrondissement qui compte y donner accès par l'aménagement de pistes cyclables et en y prolongeant certaines rues.*
- *M. Jobin explique pourquoi les travaux de ces deux chantiers peuvent se faire en même temps sans créer de problèmes et décrit les différentes instances auxquelles la Ville et l'arrondissement participent et les moyens qui assurent la coordination des travaux. Il rappelle que l'objectif du ministère est de faire des travaux sans nuire à la circulation.*

La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA07 170372

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

De prolonger de trente minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à toutes les personnes qui se sont enregistrées d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Margaret Ford	Remercie le conseil pour le travail effectué en vue du projet du centre récréatif Benny et désire clarifier le statut et le rôle du Groupe Benny en regard du projet. Elle demande l'état d'avancement du dossier. ■ <i>M. Applebaum souligne l'importance des organisations du milieu qui procurent des services de loisirs à la population. Il explique le budget en réserve pour le projet, les démarches à venir et les raisons pour lesquelles le projet a de bonnes chances d'être choisi pour le programme de financement.</i>
• Kathy Inouye	Du Projet Genèse, rappelle l'intérêt de la population pour le site de l'hippodrome comme en fait foi la pétition déposée à la Ville-centre et demande si les conseillers travailleront à ce que son développement devienne une priorité en 2008. ■ <i>M. Rotrand croit que tout le monde est intéressé à ce que ce site se développe. Il explique la situation et les différentes options possibles.</i>
• Cynthia Saimi	Au nom du Conseil communautaire CDN/Snowdon et du Projet Genèse, demande ce qui en est du projet d'aménager un dépôt à neige sur le site de l'hippodrome. ■ <i>M. Rotrand explique que ce n'est pas un projet mais une volonté des Travaux publics d'aménager un site afin de minimiser les coûts monétaires et écologiques du transport de la neige. Il croit qu'il est possible d'aménager le site de manière à assurer la cohabitation avec un secteur résidentiel.</i> ■ <i>M. Applebaum explique que l'éventuel aménagement du dépôt à neige répondra à l'objectif de donner un meilleur service aux meilleurs coûts et pourrait contribuer à diminuer l'effet de serre.</i>
• Michael Shafter	Dépose et lit son allocution concernant la vitalité culturelle anglophone et ses institutions. Il demande à M. Rotrand de parler de l'apport culturel du Centre Segal et à M. Tremblay d'intervenir pour le financement du théâtre Empress.



- *M. Rotrand donne son point de vue sur le sous-financement des villes canadiennes et souligne l'obligation de choisir, selon les responsabilités d'une ville, les types d'investissements possibles afin d'offrir de bons services aux citoyens.*
- *M. Tremblay informe M. Shafter des démarches entreprises notamment par M. Jobin avec la Ville-centre pour présenter un dossier sur le Théâtre Empress à la ministre Saint-Pierre.*

La période de questions et de demandes du public de trente minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA07 170373

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Michael Applebaum

De prolonger de cinq minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à un citoyen d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

Noms des personnes

Sujets

- Pierre Brisset Du groupe en recherche urbaine, félicite M. Applebaum pour son Plan de transport. Par contre, il craint que les intervenants supérieurs comme le gouvernement du Québec détruisent ce plan en faisant des travaux inadéquats notamment pour l'échangeur Turcot. Il en donne des exemples et explique son point de vue.
 - *M. Applebaum nomme les différentes personnes qui participent aux nombreux comités et instances sur ces questions et qui travaillent au bon fonctionnement de ces projets.*

La période de questions et de demandes du public de cinq minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA07 170374

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

De prolonger de trois minutes la période de questions et de demandes du public pour permettre à un citoyen d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03



Noms des personnesSujets

- Claude Casgrain En référence au point 40.06 de l'ordre du jour qui porte sur la démolition de l'immeuble situé sur l'avenue Troie, rappelle les réserves émises lors de l'assemblée publique du Comité d'étude des demandes de démolition concernant le respect des règles de protection du mont Royal et la perte de logements abordables. Elle demande si le conseil a pris connaissance de ces réserves et quelles sont les conditions assorties au permis de démolition.
 - *M. Applebaum explique qu'il a rencontré les différents groupes d'opposants avec les élus et la Direction de l'urbanisme et que le conseil est au courant du dossier.*
 - *M. Lafond donne les différentes conditions associées au permis de démolition.*

La période de questions et de demandes du public de trois minutes est maintenant terminée.

Période de questions des conseillers (15 minutes)Noms des conseillersSujets

- Marvin Rotrand
 - Rend hommage à son prédécesseur, M. Gerry Snyder décédé le 26 novembre dernier, qui fut conseiller municipal du district de Snowdon pendant plus de 25 ans.
 - Dans le contexte de la revitalisation de l'avenue Victoria, explique qu'une première rencontre entre les conseillers municipaux concernés ainsi que des représentants de l'arrondissement et des marchands de cette avenue a eu lieu dernièrement pour discuter d'un regroupement éventuel des commerçants et de l'embauche d'un consultant.
 - Indique qu'à la suite du dépôt du budget de la STM, cette dernière a annoncé pour 2008 une augmentation des heures de services, des kilomètres parcourus et de la fréquence de plusieurs lignes d'autobus, notamment le 161 (Van Horne), le 105 (Sherbrooke) et le 535 (Côte-des-Neiges).
- Warren Allmand
 - Souhaite obtenir une copie du nouveau programme annoncé le 12 novembre dernier par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour améliorer le niveau de service des bibliothèques; se demande si l'arrondissement adhèrera à ce programme et si la bibliothèque Fraser-Hickson pourra en bénéficier.

M. Applebaum, ne dispose à ce jour d'aucune documentation. Par contre, la Ville-centre fournira à l'arrondissement l'aide nécessaire pour que ce dernier puisse adhérer au programme et bénéficier de subventions. M. Applebaum ne dispose pas de l'information nécessaire pour confirmer ou non le fait que la bibliothèque Fraser-Hickson pourra bénéficier de ce programme.

Fin de la période de questions des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame Geneviève Reeves dépose :

- Une lettre adressée aux élus et signée par M. Claude Dagneau, coordonnateur à l'Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges (OÉIL), dans laquelle il demande que son organisation soit entendue par le conseil d'arrondissement relativement à l'appel de la démolition du bâtiment situé au 3300 - 3310, avenue Troie.
-



RÉSOLUTION CA07 170375

ACCORD DE PRINCIPE - PROJET C-VERT DE LA FONDATION STEPHEN R. BRONFMAN

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Saulie Zajdel

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une convention de partenariat avec La Fondation Stephen R. Bronfman pour la réalisation du projet C-Vert, pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2008.

D'octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à La Fondation Stephen R. Bronfman pour la réalisation du projet C-Vert, et ce, pour l'année 2007-2008.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'addenda du dossier décisionnel.

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137126.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1074051014

RÉSOLUTION CA07 170376

APPROBATION - HORAIRE DES BIBLIOTHÈQUES

Attendu que l'arrondissement recevra du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle un virement de crédits de 238 454 \$ (GDD n° 1074051009) au cours de l'année 2008 pour l'ouverture des bibliothèques à 53 heures par semaine à compter de janvier 2008 et que sa base budgétaire sera ajustée en conséquence pour les années subséquentes;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'approuver l'horaire, proposé ci-après, des quatre bibliothèques de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à 53 heures par semaine à compter de janvier 2008.



	Ouverture	Fermeture	Total
BIBLIOTHEQUE BENNY			
Lundi	12	20	8
Mardi	10	20	10
Mercredi	10	18	8
Jeudi	10	18	8
Vendredi	10	18	8
Samedi	12	17	5
Dimanche	11	17	6
TOTAL			53
BIBLIOTHEQUE CDN			
Lundi	10	17	7
Mardi	12	20	8
Mercredi	12	20	8
Jeudi	10	18	8
Vendredi	10	18	8
Samedi	10	17	7
Dimanche	10	17	7
TOTAL			53
BIBLIOTHEQUE NDG			
Lundi	13	20	7
Mardi	13	20	7
Mercredi	10	20	10
Jeudi	10	18	8
Vendredi	10	18	8
Samedi	10	17	7
Dimanche	11	17	6
TOTAL			53
BIBLIOTHEQUE INTERCULTURELLE			
Lundi	10	17	7
Mardi	12	20	8
Mercredi	12	20	8
Jeudi	10	18	8
Vendredi	10	18	8
Samedi	10	17	7
Dimanche	10	17	7
TOTAL			53

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1074051035

RÉSOLUTION CA07 170377

APPUI - COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE MONTRÉAL

Attendu que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (02-176) ne prévoit aucune disposition sur la nature du réseau d'utilités publiques dans ce secteur;



Attendu que l'entente signée en 2003, par la Ville de Montréal et la Société immobilière du Canada, portant sur les travaux relatifs aux infrastructures, ne précise pas la typologie de réseau d'utilités publiques à préconiser;

Attendu que l'aménagement d'un réseau aérien, situé en arrière lot, tel que proposé, ne sera pas ou peu visible de la voie publique.

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marcel Tremblay

D'informer la Commission des services électriques de Montréal que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce supporte l'installation d'un réseau d'utilités publiques aérien, en arrière lot, le long des propriétés comprises au sud de l'avenue de Monkland, du côté ouest de l'avenue Prince-of-Wales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.03 1070558001

RÉSOLUTION CA07 170378

CONTRAT - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - CAMION PORTEUR À CABINE SIMPLE

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer à la firme Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour un camion porteur à cabine simple de marque Sterling, modèle Acterra, année 2008, de couleur blanche, aux prix et conditions de sa soumission conformément à l'appel d'offres public 04-8151.

D'autoriser une dépense à cette fin de 65 854,13 \$ plus les taxes, pour un total de 75 040,78 \$.

De décréter que la période de financement ne doit pas excéder dix ans.

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Emprunt autorisé par le Règlement RCA06 17088.

Projet	Sous-Projet	Simon	Crédits	Contrat
68027	0668027-018	116820	71 089,53 \$	75 040,78 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1072094011



RÉSOLUTION CA07 170379**CONTRAT - EXCAVATIONS VIDOLO LTÉE - TRANSPORT DES REBUTS PAR CONTENEUR (2008)**

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Saulie Zajdel

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavations Vidolo Ltée, le contrat de transport de rebuts par conteneur pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

D'autoriser la Direction des travaux publics à émettre les paiements pour ce contrat en conformité avec les clauses contractuelles les régissant sur présentation des rapports dûment approuvés, pour un montant maximum de 246 530,83 \$ (taxes incluses).

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :

2406-0010000-300717-04311-54503 246 530,83 \$

Imputation :

2406-0010000-300717-04311-54503 246 530,83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1074735002

RÉSOLUTION CA07 170380**ENTENTES (10) - PRÊT OU LOCATION D'ESPACES COMMUNAUTAIRES - 6767, CHEMIN DE LA CDN**

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Michael Applebaum

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec l'Association des parents de Côte-des-Neiges pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 2 337 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 498, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 14 956,20 \$, soit 623,18 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec SIARI (Services d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants) pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 2 354 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 499, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer



de 36 784,33 \$, soit 1 532,68 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Centre de référence de la communauté russophone du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 1 659 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 592, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 37 197,27 \$, soit 1 549,89 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Femmes du monde à Côte-des-Neiges pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 1 476,64 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 597, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 20 831,57 \$, soit 867,98 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Baobab Familial pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 1 526 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 599, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 28 803,57 \$, soit 1 200,15 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Conseil communautaire Côte-des-Neiges/Snowdon pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 1 243 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 695 pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 6 820,37 \$, soit 284,18 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Club de l'Âge d'Or "Le Dragon d'Or" pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 726 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 696 pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 10 491,82 \$, soit 437,16 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Communauté Noire Africaine de Montréal - Canada pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 243 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-4 pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 3 086,78 \$, soit 128,62 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Communauté Vietnamienne au Canada Région Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 946 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 495 pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de



11 783,99 \$, soit 491 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission;

D'autoriser la Ville de Montréal à signer une entente avec Société environnementale de Côte-des-Neiges pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009 par laquelle, notamment, la Ville prête ou loue à cet organisme des espaces d'une superficie totale de 1 388 pi² situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 591, pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social, d'une valeur totale de loyer de 27 771,41 \$, soit 1 157,14 \$ par mois, taxes incluses, et après déduction d'un rabais pour soutien locatif lié à sa mission.

D'imputer ces recettes conformément aux informations financières indiquées dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1074051031

RÉSOLUTION CA07 170381

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CONSEIL DES ÉDUCATEURS NOIRS DU QUÉBEC INC.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Warren Allmand

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1000 \$ au Conseil des éducateurs noirs du Québec inc. afin de l'aider au fonctionnement d'un comité ad hoc sur l'intégration et la participation de sa clientèle à la vie communautaire et financière de la société.

D'imputer cette dépense aux fonds discrétionnaires de Messieurs Allmand et Rotrand :

Warren Allmand : 2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000136 250 \$

Marvin Rotrand : 2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 750 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137597.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1073055042



RÉSOLUTION CA07 170382**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - COMITÉ JEUNESSE NDG**

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Warren Allmand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 800 \$ à l'organisme Comité Jeunesse Notre-Dame-de-Grâce pour l'acquisition d'une structure de jeux gonflables et des équipements nécessaires à son utilisation.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits en provenance du budget 2007 ont été réservés par la demande d'achat numéro 137211.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1074051036

RÉSOLUTION CA07 170383**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - MONTREAL COMMUNITY CONTACT**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 500 \$ au groupe «Montreal Community Contact» pour aider à l'organisation du gala de leur 15^e anniversaire et pour commanditer 5 jeunes.

D'imputer cette dépense aux fonds discrétionnaires de :

Madame Francine Senécal :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000134	250 \$
Monsieur Michael Applebaum :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000133	250 \$
Monsieur Warren Allmand :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000136	250 \$
Monsieur Marvin Rotrand :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137	250 \$
Monsieur Marcel Tremblay :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000135	250 \$
Monsieur Saulie Zajdel :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000138	250 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137594.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.06 1073055041

RÉSOLUTION CA07 170384**CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CDN**

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Saulie Zajdel

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges afin d'aider le "Programme adolescent" à réaliser des événements multiculturels dont une comédie musicale.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de Mme Francine Senécal :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000134 2 000 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137600.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1073055043

RÉSOLUTION CA07 170385**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LA COMMUNAUTÉ DE LA LIGUE DES FEMMES JAMAÏCAINES ET CANADIENNES DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Warren Allmand

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 400 \$ à La communauté de la Ligue des femmes jamaïcaines et canadiennes de Montréal afin de l'aider à poursuivre son travail d'intégration des jeunes femmes noires au marché du travail.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de :

Marvin Rotrand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 400 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1073055044



RÉSOLUTION CA07 170386**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SOCIÉTÉ D'ART FOLKLORIQUE PHILIPPINE DU QUÉBEC**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 500 \$ à la Société d'Art Folklorique Phillipine du Québec afin de lui permettre de continuer ses interventions dans le domaine des arts folkloriques auprès de la communauté philippine de notre arrondissement, et en particulier auprès des jeunes dans la discipline de la danse.

D'imputer cette dépense à parts égales aux fonds discrétionnaires de :

M. Marvin Rotrand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 250 \$

M. Michael Applebaum :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000133 250 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137605.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1073055045

RÉSOLUTION CA07 170387**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CLUB DE PLEIN AIR NDG**

Il est proposé par Warren Allmand

appuyé par Marcel Tremblay

D'approuver l'octroi d'une contribution de 30 000 \$ non récurrente à l'organisme Club de plein air Notre-Dame-de-Grâce en guise de soutien à ses activités de plein air pour la clientèle jeunesse de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les crédits en provenance du budget 2007 ont été réservés par la demande d'achat numéro 137335.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.10 1074051037

RÉSOLUTION CA07 170388**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - MAISON DE LA BARBADE (MONTRÉAL) INC.**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 250 \$ à la Maison de la Barbade (Montréal) inc. afin de l'aider à l'organisation d'un événement pour célébrer le 41^e anniversaire de l'indépendance de la Barbade et le 37^e anniversaire de fondation de l'organisme.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de Monsieur Marvin Rotrand :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 250 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137650.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1073055052

RÉSOLUTION CA07 170389**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA CDN**

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Marvin Rotrand

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 650 \$ à la Société d'histoire de la Côte-des-Neiges afin de l'aider à la mise à jour de son centre de documentation.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de Mme Francine Senécal :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000134 650 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137638.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1073055051



RÉSOLUTION CA07 170390**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - TOMCHE SHABBOS**

Il est proposé par Saulie Zajdel

appuyé par Michael Applebaum

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ au groupe «Tomche Shabbos» afin de l'aider dans son oeuvre caritative auprès des nécessiteux de la communauté juive de notre arrondissement.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de M. Saulie Zajdel :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000138 1 000 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137637.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.13 1073055050

RÉSOLUTION CA07 170391**DÉPENSES - SOUPER COMMUNAUTAIRE - LIGUE DES NOIRS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'autoriser une dépense de 500 \$ pour l'achat d'une table à un souper communautaire organisé par La Ligue des Noirs du Québec afin d'aider les victimes du profilage racial.

D'imputer cette dépense au compte de représentation des élus :

2406.0012000.300768.01101.53801

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137635.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.14 1073055049

RÉSOLUTION CA07 170392**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CARIBBEAN PIONEER WOMEN OF CANADA**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 500 \$ au Groupe «Caribbean Pioneer Women of Canada» afin de les encourager dans leur travail de mise en valeur des femmes noires.

D'imputer cette dépense aux fonds discrétionnaires de :

Monsieur Michael Applebaum :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000133 250 \$

Monsieur Marvin Rotrand :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 250 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137633.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1073055048

RÉSOLUTION CA07 170393

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, M. le maire de l'arrondissement Michael Applebaum déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - GROUPE DE JEUNES SCOUTS LAGING HANDA

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 500 \$ au groupe de jeunes scouts Laging Handa, chapitre 0592, afin d'aider à l'organisation de sorties éducatives.

D'imputer cette dépense aux fonds discrétionnaires de :

M. Marvin Rotrand :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 125\$

M. Michael Applebaum :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000133 375\$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137613.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1073055046

RÉSOLUTION CA07 170394

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROJET GENÈSE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Saulie Zajdel

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 500 \$ au groupe Projet Genèse afin de l'aider à continuer son oeuvre, particulièrement dans les domaines du logement et de l'interculturel.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de :

Marvin Rotrand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 500 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137651.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1073055053

RÉSOLUTION CA07 170395

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE DE RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 300 \$ au Centre de ressources de la communauté noire afin de l'aider à l'organisation de ses nombreux programmes visant à contrer le décrochage scolaire dans notre arrondissement.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de :

Marvin Rotrand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 300 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137653.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1073055054



RÉSOLUTION CA07 170396**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE DE RÉFÉRENCE DE LA COMMUNAUTÉ RUSSOPHONE DU QUÉBEC**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 500 \$ au Centre de référence de la communauté russophone du Québec afin de l'aider à l'organisation d'événements culturels et sociaux dirigés vers la communauté russophone de l'arrondissement ainsi que son insertion dans son nouveau milieu.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de :

Marvin Rotrand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 500 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137655.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1073055055

RÉSOLUTION CA07 170397**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - FEMME DU MONDE À CDN**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 250 \$ à l'organisme Femmes du monde à Côte-des-Neiges afin de l'aider à organiser des rencontres pour la défense des droits de la femme, particulièrement des nouvelles arrivantes dans notre arrondissement.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de :

Marvin Rotrand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 250 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137659.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1073055057



RÉSOLUTION CA07 170398**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Saulie Zajdel

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 300 \$ au Centre communautaire Mountain Sights afin de l'aider dans ses programmes ayant trait aux problèmes de logement dans ce secteur.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de M. Marvin Rotrand :

2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 300 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137657.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.21 1073055056

RÉSOLUTION CA07 170399**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CANADA BANGLADESH FOUNDATION**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Saulie Zajdel

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 750 \$ au Groupe «Canada Bangladesh Foundation» pour l'aider à l'organisation de ses nombreux événements culturels et sociaux, incluant leur carnaval 2008.

D'imputer cette dépense aux fonds discrétionnaires de :

M. Michael Applebaum :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000133 250 \$

M. Marvin Rotrand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000137 250 \$

M. Saulie Zajdel :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000138 250 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137623.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.22 1073055047



RÉSOLUTION CA07 170400**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CLUB AQUATIQUE NDG**

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Warren Allmand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente au montant de 12 000 \$ à l'organisme Club aquatique Notre-Dame-de-Grâce pour améliorer le service par l'achat de matériel d'animation et la réalisation d'outils de communication.

D'imputer la dépense tel que ci-dessous :

Imputation	Année 2007
2406 0010000 300741 07123 61900 016490 0000 0000 0000	12 000 \$

Les fonds ont été réservés par la demande d'achat numéro 137751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.23 1074051038

RÉSOLUTION CA07 170401**CONVENTION - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CDN**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

D'approuver la signature d'une convention entre la Ville et la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) totalisant 15 000 \$ (soit un premier versement de 7 500 \$ en 2007 et un second de 7 500 \$ en janvier 2008) pour la mise en oeuvre et la réalisation du projet « La propreté et l'environnement pour une meilleure cohabitation » dans le cadre de l'entente Ville - ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour la période 2007-2008.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.24 1074309004

RÉSOLUTION CA07 170402**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ÉCO-QUARTIERS (3)**

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marcel Tremblay



De prolonger, pour une période de neuf mois, soit du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2008, les conventions en vigueur entre la Ville et les organismes énumérés ci-après dans le cadre du programme Éco-quartier et d'accorder les contributions financières prévues à cet effet :

<u>Organismes :</u>	<u>Montant</u>
Société Environnementale de Côte-des-Neiges	105 000 \$
Valorisateurs Écologiques (VE)	88 875 \$
Prévention Notre-Dame-de-Grâce	88 875 \$

D'autoriser le directeur des travaux publics de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à signer les conventions avec les 3 organismes concernés.

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Imputation : 2406.0010000.300717.04353.61900.016207

Montant : 282 750 \$

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.25 1074795001

RÉSOLUTION CA07 170403

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PROMIS

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Saulie Zajdel

D'approuver la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Montréal et l'organisme PROMIS pour la mise en oeuvre, pour la saison 2007-2008, d'un projet de rapprochement interculturel basé sur des activités culturelles et récréatives dans le cadre de son programme de soutien aux familles.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ à l'organisme PROMIS pour la saison 2007-2008.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Les crédits en provenance du budget 2007 ont été réservés par la demande d'achat numéro 134915.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.26 1074051030



RÉSOLUTION CA07 170404**CONVENTIONS DE PARTENARIAT - 12 ORGANISMES**

Il est proposé par Warren Allmand

appuyé par Marcel Tremblay

D'autoriser la Ville de Montréal à signer seize avenants avec douze organismes à but non lucratif partenaires de l'arrondissement par lesquels la Ville prolonge la durée des conventions de partenariat signées avec ces organismes pour l'année 2007 pour une période variant entre neuf et quarante mois afin d'établir une concordance entre la date de fin de ces ententes et la date de fin de l'année financière des partenaires, tel que précisé au tableau *Liste des avenants soumis au conseil d'arrondissement du 3 décembre 2007* (annexe II), d'une valeur totale de 6,3 M \$, soit 2,2 M \$ pour 2008, 2,0 M \$ pour 2009, 1,6 M \$ pour 2010 et 0,5 M \$ pour 2011.

D'octroyer, pour l'année 2008, les contributions financières d'une valeur totale de 2,2 M \$, au douze organismes visés par le sommaire décisionnel, tel que précisé au tableau *Liste des avenants soumis au conseil d'arrondissement du 3 décembre 2007* (annexe II) et tel qu'il appert à la rubrique Impacts financiers du sommaire, le tout conditionnellement à l'approbation du budget 2008 par le conseil municipal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un bon de commande sera préparé en janvier 2008 afin de réserver les crédits pour l'exercice 2008. Pour les années subséquentes, les contributions sont conditionnelles aux décisions qui seront prises par les autorités municipales eu égard aux disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.27 CTA1074051034

RÉSOLUTION CA07 170405**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LES HABITATIONS COMMUNAUTAIRES NDG**

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marcel Tremblay

D'autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 5 000 \$ à l'organisme Les Habitations communautaires Notre-Dame-de-Grâce, pour qu'il puisse maintenir son service de soutien à la collectivité du quartier en offrant des activités de formation et d'accompagnement dans les programmes d'accession à la propriété sur le site de Benny Farm pour les familles à revenus modestes désirant s'y intégrer.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Les crédits en provenance du budget 2007 ont été réservés par la demande d'achat numéro 137901.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.28 1073054002

RÉSOLUTION CA07 170406

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE CDN

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Michael Applebaum

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi de Côte-des-Neiges afin de l'aider à l'organisation des deux phases du projet «25 ans d'intervention auprès des jeunes des minorités visibles».

D'imputer cette dépense aux fonds discrétionnaires de :

Michael Applebaum :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000133	500 \$
Marcel Tremblay :	
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000135	500 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137992.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.29 1073055059

RÉSOLUTION CA07 170407

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - COMITÉ JEUNESSE NDG

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Michael Applebaum

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 500 \$ au Comité Jeunesse NDG afin d'aider un groupe d'étudiants de secondaire cinq de l'école Saint-Luc à se rendre visiter le siège social de l'ONU à New York.

D'imputer cette dépense aux fonds discrétionnaires de :



Michael Applebaum :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000133 250 \$

Marcel Tremblay :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000135 250 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137987.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.30 1073055058

RÉSOLUTION CA07 170408

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - BLACK STAR BIG BROTHERS AND BIG SISTERS

Il est proposé par Warren Allmand

appuyé par Marvin Rotrand

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme Black Star Big Brothers and Big Sisters of Montreal afin de l'aider à se restructurer et à redémarrer sa mission sur le bon pied.

D'imputer cette dépense au fonds discrétionnaire de :

Warren Allmand :
2406.0010000.300714.01101.61900.016491.0000.000136 1 000 \$

Ces crédits ont été réservés par la demande d'achat numéro 137989.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.31 1073055060

RÉSOLUTION CA07 170409

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS DE CDN-NDG - DÉCEMBRE 2007

Sous réserve de l'obtention de tous les documents officiels requis pour l'émission des permis, au plus tard 72 heures avant la date prévue pour chacun des événements identifiés au tableau intitulé Liste des événements publics destinés au Conseil d'arrondissement du 3 décembre 2007 (voir en pièce jointe) :

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser l'occupation du domaine public et la fermeture de rue selon le site et l'horaire de chaque événement.



D'édicter en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c.B-3, article 20) l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site et l'horaire de chaque événement.

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues selon le site et l'horaire de chaque événement.

D'édicter en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon le site et l'horaire de chaque événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1070829014

RÉSOLUTION CA07 170410

AVIS DE MOTION

M. Michael Applebaum donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour l'aménagement de parcs".

40.03 1071665001

RÉSOLUTION CA07 170411

AVIS DE MOTION

M. Michael Applebaum donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA07 17135

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le projet de Règlement RCA07 17135 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de permettre l'usage habitation sur la propriété située au 841, avenue Lexington, et afin de définir les cours sur un terrain où se trouve un bâtiment ne faisant pas face à une voie publique.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1071378009

RÉSOLUTION CA07 170412

AVIS DE MOTION

M. Michael Applebaum donne un avis de motion annonçant qu'il sera adopté un règlement modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1).

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCA07 17136

Il est proposé par Saulie Zajdel

appuyé par Michael Applebaum

D'adopter, tel que soumis, le projet de Règlement RCA07 17136 modifiant le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), afin de permettre la délivrance d'un permis pour transformer ou agrandir un bâtiment existant, situé sur un lot non conforme.

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1071378010

RÉSOLUTION CA07 170413

DEMANDE D'APPEL DE DÉCISION - 3300-3310, AVENUE TROIE

Il est proposé par Saulie Zajdel

appuyé par Marcel Tremblay

De confirmer la décision du comité d'étude des demandes de démolition, rendue le 19 juin 2007, d'accepter la démolition du bâtiment situé aux 3300-3310, avenue Troie et d'approuver le projet de remplacement proposé, aux conditions suivantes :

- l'émission du permis de démolition est conditionnelle à l'autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le nouveau bâtiment doit être une résidence pour étudiants, d'une hauteur de 7 étages;
- les travaux de construction du nouveau bâtiment doivent débuter dans un délai de trois mois suivant la démolition, sinon le requérant doit assurer le remblai, le nivellement et le gazonnement du terrain à ses frais;



- afin de garantir la réalisation des travaux dans un délai raisonnable, une lettre de garantie bancaire au montant de 25 000 \$ doit être déposée avant l'émission du permis;
- les frais pour le murage des égouts, la disjonction des branchements d'eau et la désaffectation des entrées charretières devront être acquittés avant l'émission du permis de démolition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1074509009

RÉSOLUTION CA07 170414

PERMIS DE TRANSFORMATION - 3175, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marcel Tremblay

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (RCA07 17121), article 26, l'émission du permis de transformation relatif aux travaux présentés aux plans A-150A, A-300A, A-400A, A-500A, A-501A et A-502A, préparés par les architectes du Centre hospitalier universitaire (CHU) Sainte-Justine et estampillés le 19 novembre 2007 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, pour faire suite à la demande de permis 3000090153.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1073886010

RÉSOLUTION CA07 170415

PROJET PARTICULIER PP-34 - 5301-5307, AVENUE GATINEAU

Il est proposé par Marcel Tremblay

appuyé par Saulie Zajdel

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-34 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel d'une hauteur de quatre étages, en plus d'une mezzanine, situé au 5301-5307, avenue Gatineau, lot 2172563 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot 2172563 du cadastre du Québec.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre étages est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis de déroger à l'alinéa 1° de l'article 9 et aux articles 22 et 34 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer. Il est également permis de déroger à la résolution CA05 170162 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce autorisant la démolition des bâtiments situés sur le lot 2 172 563 et dont les adresses sont les 5301 à 5307, avenue Gatineau et le 3395, rue Jean-Brillant, conformément au Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA02 17009) et autorisant le projet de remplacement.

SECTION III

CONDITIONS

3. La hauteur d'un bâtiment doit être en tout point égale ou inférieure à la hauteur maximale de 4 étages et de 12,5 m.
4. Une construction hors toit abritant une partie d'un logement ou d'un établissement qui ne comporte pas un équipement mécanique peut dépasser de 2 m la hauteur maximale prescrite, à la condition que sa superficie de plancher soit inférieure à 40 % de celle de l'étage immédiatement inférieur et les murs, à l'exception des murs inclinés, doivent être en retrait d'au moins 1,5 fois leur hauteur par rapport aux plans de façade principaux.
5. La densité d'une construction doit être égale ou inférieure à 4.0.
6. Les cours avant du bâtiment doivent faire l'objet d'un aménagement paysager et, à cet effet, des plans d'aménagement paysager signés et scellés par un professionnel qualifié doivent être soumis pour approbation par l'arrondissement.

SECTION IV

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET D'ARCHITECTURE

7. En plus des dispositions applicables en vertu du titre VIII, les critères suivants s'ajoutent aux critères énoncés à l'article 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (chapitre C-9.2) pour les travaux de construction ou de transformation d'une partie du bâtiment visible de la voie publique et l'aménagement paysager extérieur :

- 1° le projet doit tenir compte des caractéristiques architecturales des bâtiments adjacents et du caractère général du milieu d'insertion;
- 2° le style du bâtiment doit être compatible avec le caractère dominant du secteur;



- 3° le projet doit atténuer les irrégularités du milieu en se basant sur les caractéristiques des bâtiments ayant le plus d'intérêt architectural ou urbain de manière à rehausser la valeur de l'ensemble;
- 4° l'implantation et la volumétrie du bâtiment doivent tendre à respecter les plans et élévations de l'annexe A;
- 5° la hauteur, le gabarit et la localisation de la construction hors toit autorisée à l'article 4 de la présente résolution doivent en minimiser l'impact visuel.
- 6° le parapet du bâtiment doit tendre à s'aligner avec ceux des deux bâtiments adjacents;
- 7° les matériaux de parement et leurs couleurs, les saillies, les ouvertures, les couronnements et les détails architecturaux doivent s'inspirer des caractéristiques de ces éléments que l'on retrouve dans les bâtiments adjacents dans le secteur;
- 8° l'aménagement paysager doit privilégier l'utilisation d'éléments végétaux tels plantes, arbres et arbustes, dans la cour avant sur l'avenue Gatineau, en particulier en bordure de la rampe d'accès à la porte de garage, de façon à en minimiser l'impact visuel.

SECTION V

GARANTIE MONÉTAIRE

8. Une garantie monétaire d'une valeur de 25 000\$ est exigée préalablement à la délivrance du permis de construction afin d'assurer que les travaux visés par la présente autorisation soient réalisés. Cette garantie doit être remise au directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et doit être maintenue en vigueur jusqu'à l'expiration des soixante (60) jours suivant la date prévue de la réalisation complète des travaux. Les travaux sont terminés lorsque le directeur a constaté qu'ils ont été exécutés en entier, conformément au permis de construction émis à cet effet. En cas de non-réalisation des travaux, la valeur de la garantie sera mise à la disposition du directeur afin de sécuriser le chantier.

ANNEXE A

Plans estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce le 7 mai 2007, préparés par Agapi+Alt Architectes et numérotés : A-000, A-100, A-101, A-102, A-103, A-104, A-200, A-201 et A-202.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1074509005

RÉSOLUTION CA07 170416

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, M. Marvin Rotrand déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question puisqu'il préside la Commission interculturelle.

NOMINATIONS - COMMISSION INTERCULTURELLE

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Marcel Tremblay



De nommer comme membre régulier :

- M. Berhooz Farivar en remplacement de M. Yvan Cliche;
- M. Koffi Doumon à la place de M. Dipak Dhar.

De nommer comme membre substitut :

- M. Dipak Dhar à la place de M. Koffi Doumon.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1071637015

RÉSOLUTION CA07 170417

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX - COMMISSION SUR LA CIRCULATION

M. Michael Applebaum dépose les procès-verbaux des assemblées publiques de la Commission sur la circulation tenues les 26 septembre et 17 octobre 2007.

Un débat s'engage.

60.01 1071637014

À la demande de M. Warren Allmand, conseiller du district de Loyola, le dossier 65.01 est reporté à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

RÉSOLUTION CA07 170418

APPUI - LES CENTRES COMMUNAUTAIRES JUIFS DE MONTRÉAL

Attendu que Les centres communautaires juifs de Montréal est une institution qui dessert l'ensemble de la population de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, notamment la communauté juive de Montréal;

Attendu que cette institution met de l'avant des services de qualité dans le domaine du sport, du loisir, de la culture et du développement communautaire;

Attendu que cette institution est appelée à rénover ses infrastructures pour veiller à la poursuite de son importante mission;

Attendu que l'institution doit présenter une demande de subvention au



gouvernement dans le cadre d'un programme d'infrastructures et que l'appui de l'arrondissement est nécessaire;

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Marcel Tremblay

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce donne son appui à Les centres communautaires juifs de Montréal relativement au projet de rénovation de ses installations sur l'avenue Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce .

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1073571008

RÉSOLUTION CA07 170419

LIEU - SÉANCE ORDINAIRE DU CA - 4 AOÛT 2008

Il est proposé par Warren Allmand

appuyé par Marcel Tremblay

Que la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce du 4 août 2008 se tienne au Centre Communautaire Monkland situé au 4410, avenue West Hill, en lieu et place du Centre de conférence Gelber de la Fédération CJA (Maison Cummings).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1074570010

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 35.

Michael Applebaum
Le maire d'arrondissement

Elaine Doyle
Le secrétaire d'arrondissement

